

## CSS – Société STORENGY à CERVILLE

Compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2013

---

### Membres présents :

#### Administration de l'Etat

M. Jean-François RAFFY - Secrétaire Général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle et Président de la CSS

M. Pascal PELINSKI – Responsable de l'Unité Territoriale de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse de la DREAL Lorraine

M. Daniel GIRAL - Représentant de l'Agence Régionale de Santé

M. Damien CUNAT - Représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle (SDIS 54)

M. Pascal SEYLLER - Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (SIDPC 54)

Mme Angélique MASSON - Représentante de la Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle

#### Collectivités territoriales

Mme Gisèle FROMAGET - Maire de la commune de CERVILLE

M. Gilbert VISINE - Maire de la commune de LANEUVELOTTE

M. Jean-Marie HEINLY - Adjoint au maire de la commune de PULNOY

M. Michel CHARPENTIER- Adjoint au maire de la commune de SEICHAMPS

M. Etienne BAROTTIN - Maire de la commune de VELAINES-SOUS-AMANCE

M. Gérard ROYER - Vice-président de la Communauté Urbaine du GRAND NANCY

M. Christian GUILLAUME - Représentant de la Communauté de Communes du GRAND COURONNE

M. Jean-Pierre LAURENCY - Conseiller Général

#### Exploitant :

M. Benoît FRETILLE - Représentant de la société STORENGY

M. Xavier MANDLE - Représentant de la société STORENGY

#### Riverain et association de défense de l'environnement

M. Christophe VENNERS - Représentant de la société GRTGaz

#### Salariés :

M. Julian PLEUT - Secrétaire du CHSCT du site STORENGY de CERVILLE

#### Personnalité qualifiée

M. Jack-Pierre FIGUET - Ecole des Mines de Nancy

#### Autres personnes présentes :

M. Christophe TEJEDO-CRUZ – Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des Mines à la DREAL Lorraine

M. Brice DELIME - Inspecteur des installations classées à l'Unité Territoriale de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse de la DREAL Lorraine

M. Stéphane IMBERT - SDIS 54

Mme Agathe ANDRE - SIDPC 54

M. Christophe TORLOTIN - Communauté de Communes du GRAND COURONNE

M. Michel NICOLAS – Commune de CERVILLE

M. Francis PIEKARSKI - Préfecture de Meurthe-et-Moselle

---

M. RAFFY, Secrétaire Général de la préfecture de Meurthe-Moselle, préside la séance. Il rappelle que les règles de vote au sein de la Commission de Suivi de Site sont fixées de telle manière que chacun des cinq collèges bénéficie du même poids dans la prise de décision.

M. RAFFY demande à connaître le représentant de chaque collège au bureau de cette Commission de Suivi de Site. Il lui est répondu que :

- le collège « administrations de l'Etat » sera représenté par la DREAL Lorraine ;
- le collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale » sera représenté par Mme FROMAGET, maire de la commune de CERVILLE ;
- le collège « exploitant » sera représenté par M. MANDLE de la société STORENGY ;
- le collège « riverain et association de protection de l'environnement » sera représenté par la société GRT Gaz ;
- le collège « salariés » sera représenté par M. PLEUT.

M. RAFFY annonce l'ordre du jour et cède la parole à M. MANDLE, directeur du site STORENGY de CERVILLE, pour la présentation du bilan de son établissement de l'année 2012.

**Présentation du bilan 2012 par la société STORENGY (cf. le diaporama joint en annexe 1 de ce compte-rendu) :**

M. MANDLE rappelle tout d'abord que la société STORENGY exploite 22 sites de stockage de gaz en Europe, dont les 13 situés en France se répartissent de la façon suivante :

- 9 stockages en nappe aquifère, dont le site de CERVILLE,
- 3 stockages en cavité saline,
- 1 gisement déplété à TROIS FONTAINES dans la Haute-Marne.

M. MANDLE détaille ensuite le bilan d'activité 2012 du site de CERVILLE. Il annonce notamment qu'il ne s'est produit aucun accident ou potentiel accident majeur dans les installations au cours de l'année 2012.

M. MANDLE indique qu'un exercice « Plan d'Opération Interne » simulant une fuite de gaz avec inflammation a été réalisé le 26 juin 2013 en collaboration avec les pompiers du SDIS 54, en dehors des heures ouvrables.

Un représentant de la Communauté de Communes du GRAND COURONNE s'inquiète de l'impact que pourrait avoir le stockage souterrain de gaz naturel de CERVILLE sur la ressource en eau potable prélevée pour alimenter les administrés de la communauté de communes, et plus précisément de l'influence de l'injection de gaz dans le réservoir de ce stockage sur la teneur en chlorure de l'eau potable. Il ajoute que GDF aurait mené à ce sujet une étude il y a une dizaine d'années et que les conclusions de cette étude n'auraient jamais été communiquées aux élus locaux.

M. MANDLE répond qu'il y a bien eu une étude réalisée par GDF à l'époque et s'engage à la retrouver et à la transmettre aux personnes intéressées.

M. PELINSKI précise qu'il pourrait potentiellement s'agir des études réalisées initialement par l'entreprise afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter le stockage souterrain de gaz naturel. Notamment, il a dû être examiné les risques potentiels d'interaction entre l'extraction de la saumure dans les mines de sel et le stockage souterrain de gaz naturel qui, pour rappel, a été autorisé au titre du code minier par décret ministériel. Les interrogations soulevées à ce sujet seront relayées à la division de la DREAL Lorraine spécialisée dans le domaine minier.

Le représentant de la Communauté de Communes du GRAND COURONNE ajoute que l'étude en question est venue après l'autorisation d'exploiter le stockage et concerne bien l'impact de l'injection de gaz dans ce stockage sur les nappes d'eaux souterraines.

M. RAFFY donne ensuite la parole à M. DELIME, inspecteur de l'environnement, pour présenter le bilan des actions menées par la DREAL Lorraine vis-à-vis de cette installation à hauts risques en 2012.

**Présentation du bilan des actions menées par la DREAL Lorraine en 2012 (cf. le diaporama joint en annexe 2 de ce compte-rendu) :**

M. DELIME indique que l'installation de stockage souterrain de gaz naturel a fait l'objet de deux visites d'inspection par la DREAL Lorraine en 2012. La première visite qui a été effectuée le 11 mai 2012, a consisté à contrôler le respect des dispositions fixées par l'arrêté ministériel du 17 janvier 2003 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les stockages souterrains de gaz, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés. En particulier, il a été vérifié les procédures de maintenance des systèmes de sécurité des puits et la disponibilité des moyens réservés à la cellule de crise. Le principal écart relevé est l'absence d'un exemplaire du Plan Particulier d'Intervention en cellule de crise.

La seconde visite d'inspection s'est déroulée le 10 décembre 2012. Elle a été déclenchée par la déclaration faite par l'exploitant auprès de la DREAL Lorraine le 6 décembre, conformément aux prescriptions de l'article 51 de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2006 encadrant l'exploitation du stockage de gaz, de l'atteinte du 1<sup>er</sup> seuil fixé à 265 mètres sous le niveau de la mer au puits « VA 16 » pour le niveau de l'interface gaz/eau de l'aquifère du stockage de gaz.

Pour rappel, cet article 51 prévoit que « l'injection sera ralentie par le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement chargé du contrôle, informé immédiatement dès que l'on pourra déduire des mesures effectuées dans les puits [...] VA16, que l'interface eau/gaz atteindra la cote de -265 m/mer dans le puits VA16 [...] » et qu'à partir d'un second seuil fixé à 270 mètres sous le niveau de la mer, d'arrêter cette injection.

La seconde visite d'inspection a bien permis de conclure qu'il s'agissait bien d'une situation d'alerte sans danger immédiat pour l'homme et son environnement, pendant toute la durée de laquelle l'exploitant devait rester vigilant.

M. ROYER demande à la société STORENGY de montrer sur une carte où se trouve le puits VA16.

Puis, M. GIRAL déclare que de l'eau d'un forage aurait été mise sous pression, sans indiquer précisément l'endroit où est implanté ledit forage, ni à la date laquelle cet évènement s'est produit. Il se demande s'il ne peut pas y avoir un lien de causalité avec l'exploitation du stockage souterrain de gaz naturel.

M. FRETILLE répond que le gaz naturel injecté est stocké dans une couche aquifère non utilisée pour le prélèvement d'eau potable et que les couches supérieures du stockage sont surveillées par l'intermédiaire des puits de contrôle.

M. RAFFY passe ensuite la parole à M. TEJEDO-CRUZ de la DREAL Lorraine pour la présentation du projet de règlement du « Plan de Prévention des Risques Technologique » autour du stockage souterrain de gaz naturel exploité par la société STORENGY à CERVILLE, dénommé « règlement PPRT du site de STORENGY ».

Présentation du projet de règlement du PPRT par la DREAL Lorraine (cf. le diaporama joint en annexe 3 de ce compte-rendu) :

M. TEJEDO-CRUZ Indique que le périmètre d'exposition aux risques, à l'intérieur duquel s'appliquent les restrictions d'urbanisme, est nettement inférieur au périmètre d'étude retenu pour la prescription du PPRT.

Il a été retenu le principe général d'interdiction de construction de nouveaux bâtiments dans toutes les zones d'aléas.

Au niveau des mesures foncières, il est prévu l'expropriation d'un garage à usage potentiel d'habitation située dans une zone d'aléa « très fort » et le renforcement du bâti de 2 exploitations agricoles afin de protéger les salariés régulièrement présents.

M. TEJEDO-CRUZ précise qu'une seule remarque a été formulée jusqu'à présent sur le projet de règlement du PPRT, par le maire de la commune de PULNOY en ce qui concerne l'obligation de démanteler un city stade partiellement présent dans la zone d'effets liée à un puits de contrôle.

M. TEJEDO-CRUZ répond que la demande d'assouplissement de cette mesure sera prise en compte.

M. PELINSKI rappelle toutefois au maire de la commune de PULNOY qu'il incombera à la commune d'implanter sur l'aire du city stade un panneau d'affichage décrivant explicitement les risques accidentels potentiels et la conduite à tenir pour les usagers de l'aire en question en cas de déclenchement d'alerte. Cette exigence figurera dans le règlement du PPRT.

M. RAFFY souhaite que soient rappelées les dernières étapes restant à franchir pour aboutir à l'approbation finale du PPRT. M. TEJEDO-CRUZ précise ces étapes, à savoir :

- le recueil de l'avis de la Commission de Suivi de Site,
- l'enquête publique sur le projet de PPRT,
- la signature d'approbation du PPRT par le Préfet de département.

M. RAFFY demande alors aux membres de la commission s'il y a des oppositions ou des abstentions vis-à-vis du projet de règlement du PPRT. L'assistance restant muette, M. RAFFY acte le fait que tous les membres de la Commission de Suivi de Site sont favorables au projet de règlement PPRT.

L'ordre du jour étant épuisé, M. RAFFY clôt la séance à 11h00.

Le Président  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,  
Jean-François RAFFY

## **Remarques formulées à l'occasion de la consultation**

---

- Une seule remarque a pour le moment été formulée : demande de ne pas prescrire le démantèlement d'un city stade partiellement présent dans la zone d'effets liée à un puits de contrôle
- Cette demande sera prise en compte

# Mesures foncières

---

- Expropriation d'un garage à usage potentiel d'habitation, situé dans une zone d'aléa « Très Fort »
- Renforcement du bâti de deux exploitations agricoles afin de protéger les salariés régulièrement présents

# Généralités

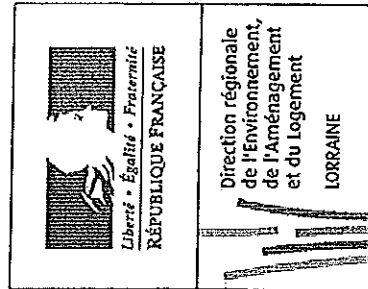
---

- Le périmètre d'exposition aux risques, à l'intérieur duquel s'appliquent les restrictions d'urbanisme, est nettement inférieur au périmètre d'étude retenu pour la prescription du PPRT
- Principe général d'interdiction de construction de nouveaux bâtiments dans toutes les zones d'aléas

# Commission de Suivi de Site de STORENGY à Cerville

4 décembre 2013

## Présentation PPRT





MERCI DE VOTRE  
ATTENTION



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement,  
et du Logement

LORRAINE

# Visite d'inspection du 10 décembre 2012

## > Conclusion de la visite d'inspection:

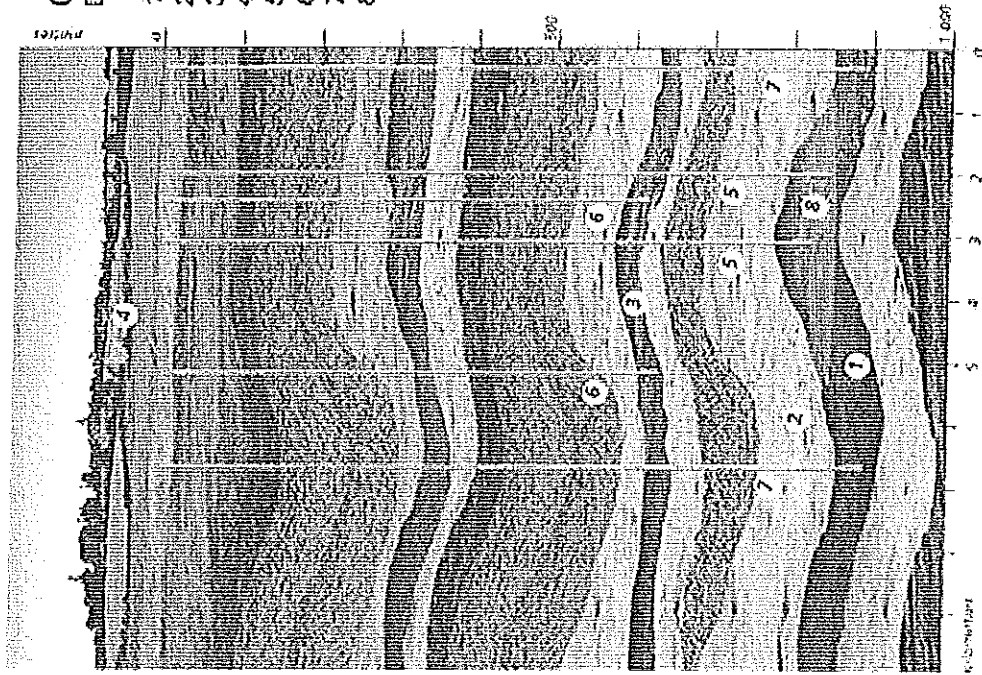
Le premier seuil d'alerte fixé à 265 mètres sous le niveau de la mer au puits VA16 a bien été atteint. Le risque associé à l'atteinte de ce seuil d'alerte est :

- la dispersion incontrôlée de gaz naturel dans la nappe phréatique du stockage (située environ 500 mètres sous le sol)
- les eaux souterraines pourraient alors être polluées par du méthane, composant principal du gaz naturel, qui pourrait migrer jusqu'en des lieux non déterminés, potentiellement éloignés du stockage souterrain. Cette dispersion de gaz ne pourrait se produire qu'à compter d'un niveau de l'eau de 270 mètres sous le niveau de la mer (second seuil qui impose l'arrêt de l'injection de gaz dans le stockage).

- Conclusion : il s'agit donc bien d'une situation d'alerte (1<sup>er</sup> seuil d'alerte qui impose une vigilance), sans dangers immédiat pour l'homme et son environnement où l'exploitant devra rester vigilant.

**COUPE SCHEMATIQUE  
D'UN STOCKAGE EN NAPPE AQUIFERE**

- 1 - réservoir
- 2 - couverture
- 3 - aquifère supérieur
- 4 - station de compression et de traitement
- 5 - puits d'exploitation
- 6 - puits de contrôle de l'aquifère supérieur
- 7 - puits de contrôle périphérique
- 8 - gaz



# Visite d'inspection du 10 décembre 2012

1) Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2006:

- déclaration de l'exploitant à la DREAL Lorraine, le 6 décembre 2012, de l'atteinte du 1<sup>er</sup> seuil fixé à 265 mètres sous le niveau de la mer au puits « VA 16 » pour le niveau de l'interface gaz/eau de l'aquifère de stockage du gaz.

2) Pour rappel :

- le gaz naturel est stocké sur le site de CERVILLE dans un aquifère en forme de dôme.

- le gaz étant plus léger que l'eau, il est piégé dans le dôme.

- des puits de contrôles périphériques permettent de s'assurer que le gaz ne s'échappe pas dans toute la nappe phréatique.

3) Cas du puits VA16 :

- Premier seuil d'alerte de l'interface gaz/eau est défini à 265 mètres sous le niveau de la mer, qui impose une vigilance accrue (notamment lors de la période d'injection de gaz)

- Second seuil fixé à 270 mètres sous le niveau de la mer impose l'arrêt de l'injection.

# Visite d'inspection du 11 mai 2012

Arrêté ministériel du 17 janvier 2003 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les stockages souterrains de gaz, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés:

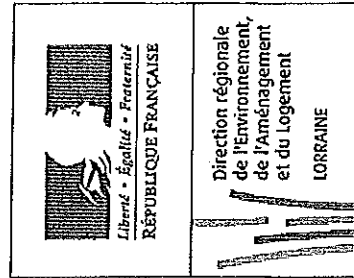
- Procédures de maintenance des systèmes de sécurité des puits
- Disponibilité des moyens réservés à la cellule de crise

Non-conformité principale relevée :

- Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) des installations de Cerville ne se trouvait pas en cellule de crise, comme cela est normalement prévu.
- Il a été demandé à Storengy de placer le Plan Particulier d'Intervention en cellule de crise.

# Commission de Suivi de Site de STORENGY à Cerville

4 décembre 2013



**storengy**

**! Merci de votre attention**

A company of **GDF SUEZ**

# I Programme pluriannuel d'objectif de réduction des risques

## Amélioration des installations :

- Suppression bras mort en gaz humide situé au niveau d'une collecte
- Travaux de renouvellement de pots siphons
- Rénovation protection thermique vanne sécurité transport/stockage
- Installation détections Incendie extérieures
- Etude mise en place chaîne de sécurité positive sur les mises en sécurité des puits

## Système de Gestion de la sécurité

- Audit de la certification de l'ISRS visé en 2014



# ! Exercices d'alerte

- Un exercice POI :**
  - Réalisé le 26 juin 2013 en collaboration avec le SDIS : Fuite avec inflammation atelier comptage (gestion d'un blessé, épandage de fioul), test hors heures ouvrables
  
- Exercices du plan local d'évacuation d'urgence :**
  - 2 exercices d'évacuation
  
- 3 Exercices d'urgence environnementale**
  - Pollution d'un cours d'eau externe
  - épandage de fioul
  - fuite de TEG

# I Situations dangereuses / Presqu'accidents

## □ Ils sont triés par classe de perte (Haut, Moyen, Bas) réelle et potentielle

- 83 situations dangereuses dont 5 de classe de perte potentielle M :
  - Canalisation DN200 non fixée entrée tour DS2
  - Transport pompe méthanol manuelle à l'air libre
  - Risque chute dans fosse dégazeur point bas solar
  - Contrôle harnais de sécurité et dispositif stop chute dépassé
  - Fouille travaux pots siphons partiellement sécurisée
- 3 presqu'accidents dont une de classe de perte potentielle M :
  - chute de bardage Z102 bâtiment exploitant (M)
  - Coupure ligne téléphoniques à répétition
  - Problème de porte logistique

# I Evénements sur l'installation

- Ces éléments sont repris dans le rapport annuel
- Ils sont triés par classe de perte (Haut, Moyen, Bas) réelle et potentielle
  - Aucun accident majeur ou potentiellement majeur au sens explicité dans l'annexe IV de la directive SEVESO II
  - 3 événements de classe de perte réelle B, potentielle B :
    - *Fracture d'une phalange d'un agent ENDEL sur Z102 (doigt coincé par le couvercle d'une boîte à outil)*
    - *Coupure avec une feuille de papier*
    - *Piqure de tiques*
  - 1 événement de classe de perte réelle B, potentielle H :
    - *Dépassement cote de ralentissement de l'interface eau-gaz du puits VA16*

# I BILAN DU SGS (Système de Gestion de la Sécurité)

- Ce bilan fait l'objet d'une note synthétique annuelle transmise à l'administration, cette note aborde notamment :
  - La gestion du retour d'expérience :
    - Déclarations d'accidents, presque-accidents, situations dangereuses, REX des exercices d'urgences, audits externes
  - Respect des objectifs de la Politique de prévention des Accidents Majeurs et du fonctionnement du SGS
    - Objectifs du SGS, engagements QHSE, compte rendu de la revue de direction
  - Audit interne et externe du SGS
    - Audit ISRS7 en avril 2011, renouvellement de la certification niveau 6
    - Audit Interne en avril 2013
    - Prochain audit en 2014

# I ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES

- Actions auprès du personnel
  - Journée sécurité annuelle :
    - Journée sécurité 1<sup>er</sup> semestre du 07/05/2013 (Rex Accidentologie 2012, 12 règles d'or GDF Suez)
    - Journée annuelle atou' sécurité regroupant l'ensemble des agents du site 24/09/2013 (risque plain pied, addictions , risque feu, sécurité routière)
    - CHSCT élargi
  - Réunions d'échange avec le personnel sur le sujet de la sécurité
    - 4 Visites Santé Sécurité Environnement (Produits Chimiques + Fiches d'exposition aux risques, Gestion de la sécurité, Maintenance corrective, terrassement et levage)
    - Audit interne QHSE du 2 au 4 avril 2013
  - Visites terrain
    - ~ 100 Visites de Chantiers
    - 54 Visites Risques Accident

# I ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES

## □ Amélioration des installations :

- Pots siphons situés en point bas des collectes VA23, VA24, VA25, VA26, VA 27 ont été remplacés
- Charge de charbon actif de la tour DS2 a été remplacée
- Bras mort en gaz humide situé au niveau du manifold a été supprimé
- Tours de déshydratation A et B ont été requalifiées
- Collecteur situé en amont des tours de déshydratation a été remplacé
- Les collectes des puits VA 50, 52 et 32 ont été pistonnées, une manchette sur la collecte VA32 a été renouvelée
- Modification de la connexion du stockage avec le réseau de transport dans le cadre du projet d'externalisation (GRT) de l'interconnexion de transport

| BILAN ANNUEL

01/12/2012 -> 30/11/2013

**storengy**

**| Bilan de fonctionnement  
| Storengy – Stockage de Cerville**

Comité de Suivi de Site – 04/12/2013

A company of **GDF SUEZ**